

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 27 Mai 2019**

**Objet**

**Convention avec  
l'Association des  
Usagers de la  
Bibliothèque.  
Autorisation de  
signature et  
versement d'une  
subvention -  
Année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,  
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. PUYOBRAU  
Mme FEURTET à M. ROBERT**

**M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Usagers de la Bibliothèque est essentiellement composée des Floiraconteuses (groupe de lectrices bénévoles), et participe au développement de la lecture sur la ville de plusieurs façons :

- dans les écoles auprès des enfants : soit dans les classes, soit sur le temps périscolaire ;
- à la médiathèque, auprès du public adulte en organisant des soirées de lectures théâtralisées destinées à promouvoir différentes littératures (polar, nordique, épistolaire, etc...)
- dans divers lieux de vie de la commune (centres d'animations, M.270) en accompagnement de diverses actions sur le territoire (projet Des Livres à Soi, soirées de projection, lectures Tandem, etc...)

L'Association des Usagers de la Bibliothèque a fait parvenir un dossier de demande de subvention pour 2019 ainsi qu'un compte rendu d'actions au titre de l'année 2018.

Il est à noter qu'environ 700 enfants et 100 adultes ont été touchés par les différentes actions mis en œuvre l'année écoulée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association, une subvention de 600 € au titre de l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association des Usagers de la Bibliothèque précisant les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la Convention ci-annexée ;  
Vu l'avis de la Commission Culture en date du mercredi 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** la convention avec l'Association des Usagers de la Bibliothèque.

**APPROUVE** le versement des subventions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions et à signer ladite convention.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Chapitre 6574 du Budget Primitif 2019.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019**



*Le Maire,*